Mise à jour DUER

- Si la partie « identification des dangers » est complété et la partie « estimation du risque » incomplètement ou non complétée : le facteur risque sera **REPERAGE**
- Si les deux parties « identification des dangers » et « estimation du risque » sont complétées : le facteur risque sera **ESTIMATION**
- Si les deux parties « identification des dangers » et « estimation du risque » sont complétées et si une demande d'intervention est cochée : le facteur risque sera TRAITEMENT

Si vous voulez supprimer le risque :

Il faut que :

- le risque soit inférieur à 23
- que la demande d'intervention ne soit pas cochée
- que « risque acceptable » ne soit pas coché.

Si le risque est supérieur ou égal à 23 : pour le diminuer, changer l'estimation du risque (passer de significative à mineure par ex ou diminuer la fréquence) Si l'intervention est cochée : décocher la.

Dans ce cas cocher la case devant le nom de votre école à gauche, cliquer sur le risque et modifier les paramètres pour que votre risque soit supprimable et enregistrer.

Puis - recocher la case à gauche devant votre école

- cocher la case devant la date et le risque à supprimer

- aller sur « facteur de risque » (onglet du bandeau en haut) puis cliquer sur « supprimer le risque » (qui doit être bleu), puis confirmer cette suppression.

Si vous voulez clôturer un risque :

Pour clôturer un risque, il faut que celui-ci soit « **EN COURS** », en saisissant la date d'intervention et un éventuel commentaire, le facteur de risque passera à l'état de « **REALISATION** »

Si le risque est toujours en « **TRAITEMENT** », indiquer dans la case « <u>pour</u> <u>supprimer ou diminuer le risque, nous proposons</u> » que tels travaux ont été réalisés le ... : risque clôturé.

Si le risque à l'état de « REALISATION » fait l'objet d'une mise à jour, l'état basculera à « **MISE A JOUR** »